

L'ÉGLISE CATHOLIQUE SUR LA SCÈNE PUBLIQUE CONGOLAISE : INGÉRENCE POLITIQUE OU INGÉRENCE CITOYENNE ?

Un regard historique

Introduction

Alain Flavien N'KISI,
PhD, Professeur
associé à l'Université
Pédagogique
Nationale (UPN)
et à l'Université
Loyola du Congo
(ULC)
nkisial@gmail.com

L'engagement de l'Eglise catholique congolaise sur la scène publique nationale étonne certains politiques et leurs militants qui qualifient ses initiatives d'ingérence politique. Pourtant, tout citoyen n'a-t-il pas le droit de participer à la vie de la Cité (Etat) ? La responsabilité de l'Eglise catholique sur la scène politique va-t-elle au-delà de son rôle ?

Il sied de noter que le Congo-Kinshasa est l'un des rares pays au monde où l'Eglise catholique a une influence considérable dans la vie sociopolitique, comme l'attestent les déclarations de l'épiscopat dont certaines s'adressent directement aux dirigeants et sonnent comme une invitation au changement du système.

Notre approche est une tentative d'explication du caractère inédit de l'intervention de l'Eglise catholique congolaise sur la scène politique nationale. Nous analysons l'engagement de l'Eglise catholique en deux périodes distinctes, à savoir l'époque coloniale et la période postcoloniale.

I. Époque coloniale (1885-1960)

I.1. L'Eglise catholique au centre de la mission civilisatrice de l'Etat

Plusieurs raisons expliquent l'arrivée des missionnaires catholiques belges au Congo sous Léopold II. Les Puissances réunies à la Conférence de Berlin reconnaissent l'autorité de l'E.I.C. sur le bassin du Congo en échange de la liberté de commerce et de la liberté de culte concédées par Léopold II. Les protestants peuvent venir aussi au Congo ; ce qui plait aux Britanniques qui émettaient des doutes sur la réussite d'une entreprise dirigée par une seule personne ou une seule entité. Ils peuvent ainsi étendre leur empire.¹

1 Bernadette LACROIX, « Pouvoirs et structures de l'Université Lovanium » in *Cahier du C.R.I.S.P.-CEDAF* 2-3/1972, p. 1-207.

A la création de l'E.I.C., l'action missionnaire catholique commence à peine au Congo. Les protestants, par contre, sont déjà présents dans cet immense territoire. Les précurseurs missionnaires catholiques de ce qu'on appelle dès lors la deuxième évangélisation du Congo, après celle du royaume Kongo au 15^e siècle, arrivent en 1880, soit cinq ans avant la proclamation de l'E.I.C. Ce sont des missionnaires français. Les Pères du Saint Esprit, d'abord, qui, partis de la côte gabonaise, s'implantent à Boma dans le Bas-Congo (Kongo-Central). Ensuite, les Missionnaires d'Afrique ou les Pères Blancs de Monseigneur Lavigerie, arrivent sur les rives du lac Tanganyika, la même année.²

Pour mettre en valeur l'E.I.C., il importe de former des aides à la colonisation dans les domaines prioritaires que sont l'artisanat, l'agriculture et l'administration. Cette mission est impossible sans le concours des missionnaires, protestants d'abord, catholiques ensuite. En effet, les missionnaires ne peuvent pas dissocier évangélisation et scolarisation. Léopold II est le premier à comprendre que coloniser signifie civiliser et évangéliser : « *C'est dans la réussite de l'éducation que je vois le couronnement de la tâche entreprise par les nôtres* ». ³

Dès 1876, alors qu'il jette les premières bases de son entreprise coloniale au Congo, le futur Etat Indépendant du Congo (E.I.C.), Léopold II est préoccupé d'associer les missions catholiques à son œuvre coloniale. Redoutant la présence des missionnaires étrangers, citoyens des puissances rivales, Léopold II accorde la priorité aux missions belges, appelées missions nationales. Il souhaite que les congrégations religieuses établies en Belgique se chargent de l'évangélisation du Congo ainsi que de l'éducation et de l'instruction des enfants indigènes.⁴

Outre la crainte de l'influence anglo-saxonne, Léopold II a besoin du soutien de l'opinion belge qui se montre méfiante sur les intentions du Roi. Dans l'opinion catholique belge, l'Association Internationale Africaine (A.I.A.), créée par Léopold II à l'issue de la Conférence de Géographie de Bruxelles (1876), est le résultat d'une manipulation des libres-penseurs et des protestants hostiles à l'Eglise catholique, du fait de la participation des explorateurs allemands et anglais. La neutralité religieuse voulue par la Conférence et l'A.I.A. est interprétée en Belgique dans le contexte national dominé par l'opposition entre libéraux et catholiques. Entre-temps, le Roi mène des démarches auprès du Nonce à Bruxelles et le Saint-Siège est impressionné positivement par les rapports du Nonce.⁵

2 Robert CORNEVIN, *Histoire du Zaïre. Des origines à nos jours*, Hayez/Bruxelles, Académie des sciences d'Outre-mer/Paris, quatrième édition revue et augmentée, 1989, p.154.

3 Cité par Fernand Hessel, « Esquisse historique de l'éducation au Congo, 2. Etat Indépendant du Congo », in *Mémoire du Congo et du Ruanda-Urundi*, n°35-Septembre 2015, pp. 14-19.

4 R. CORNEVIN, *op.cit.*, p. 186.

5 François RENAULT, *Le cardinal Lavigerie 1825-1892. L'Eglise, l'Afrique et la France*, Paris, Fayard, 1992, pp. 337-338.

A partir de 1885, Léopold II s'engage ouvertement pour une politique nationaliste, même en matière religieuse. Aussi obtient-il de Rome, en 1886, que le Congo soit évangélisé exclusivement par des missionnaires belges. Les Spiritains sont donc priés de quitter leurs postes, et se font remplacer, en 1887, par les Pères de Scheut (Scheutistes), une congrégation belge.

Pour favoriser l'action des missionnaires catholiques belges, le roi élabore une politique d'aide et d'assistance, concrétisée notamment par l'octroi gratuit des terres et des subsides aux missionnaires. Ainsi va naître entre les 'Missions nationales' et l'E. I. C., une véritable collaboration. Le Concordat du 26 mai 1906, passé entre le Saint-Siège et l'E. I. C., donne aux missions catholiques le soin de l'enseignement, moyennant concession des terres pour installer les missions et nourrir les écoliers. Dans le domaine médical comme dans celui de l'instruction publique, les Missions collaborent avec le gouvernement. Mais quand il s'agit de l'évangélisation proprement dite, de l'enseignement religieux et de la formation de ses cadres, l'Eglise catholique travaille de manière autonome et sans subsides du gouvernement.⁶

L'Etat confie à l'Eglise des tâches qui lui sont dévolues, notamment l'éducation et la formation des masses populaires, la formation de l'élite, le service médical, sous le contrôle et avec les subsides de l'Etat. Le missionnaire est un supérieur qui doit tout faire : non seulement prêcher et administrer les sacrements, mais aussi construire des bâtiments, organiser des cultures de tous ordres, tracer des routes, etc. L'Eglise joue ainsi le rôle de l'Etat, à titre de suppléance : *Elle apparaissait comme un Etat au-dessus de l'Etat ou un Etat dans un Etat.*⁷

Ce pouvoir que l'Etat lui donne, permet à l'Eglise catholique de créer un monde. L'Eglise ne fait pas seulement des chrétiens mais forme aussi des gens qui doivent assumer les responsabilités politiques dans un esprit chrétien. L'Eglise catholique congolaise émerge concomitamment avec l'Etat congolais, l'E.I.C., à l'époque. A l'époque coloniale, les missionnaires sont des auxiliaires du pouvoir dans l'occupation du territoire et dans la mission civilisatrice à travers l'éducation. Durant cette période, les relations entre l'Eglise catholique et l'Etat sont marquées par l'appui que l'Etat apporte aux missions dans l'œuvre civilisatrice. Certes, cette œuvre sociale est indissociable d'une volonté de domination politique. Cet héritage n'explique-t-il pas toutes les interventions de la hiérarchie catholique sur

6 J. Van WING, S.J., « Evangélisation et problèmes missionnaires », in *L'Eglise au Congo et au Ruanda-Urundi*, Bulletin de l'Union missionnaire du clergé, Revue trimestrielle, 30e année, Avril 1950, pp. 50-58.

7 Réforme de l'enseignement au Congo belge. Mission pédagogique Coulon-Deheyne-Renson, Rapport présenté à Monsieur le Ministre Auguste Buisseret, 1954, (346p.), p. 38 cité par Charles TSHIMANGA, *Jeunesse, formation et société au Congo/Zaire 1890-1960*, Paris, L'Harmattan 2001, p. 162; Philippe B. KABONGO MBAYA, *L'Eglise du Christ au Zaïre. Formation et adaptation d'un protestantisme en situation de dictature*, Paris, Karthala 1992, p. 135 ; Léon de SAINT MOULIN et Roger Gaise N'GANZI, *Le discours socio-politique de l'Eglise catholique au Congo (1956-1998)*, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1998, p. 31.

la scène politique congolaise aujourd'hui ? Toutefois, l'action missionnaire n'est pas un simple alibi de la conquête coloniale. Il existe chez les partisans de la colonisation une réelle conviction d'un rôle que l'Europe aurait à tenir pour diffuser le progrès partout dans le monde. Léopold II évoque ce rôle civilisateur que doit tenir l'Europe pour justifier la colonisation.

1.2. L'élite catholique et l'éveil du nationalisme

Outre son influence incontestable sur la masse populaire à travers les missions catholiques, les centres et foyers sociaux, le service de santé, les écoles et les mouvements de jeunesse, l'Eglise catholique influence aussi l'avenir politique du Congo. Son réseau scolaire, bien qu'élémentaire, les nombreuses associations des jeunes et les cercles d'intellectuels lui fournissent une élite politique.⁸

A partir de 1954, la hiérarchie catholique rompt l'alliance avec l'Etat colonial et adopte une position franchement favorable à la participation des Congolais à la gestion de la colonie. L'épiscopat de l'Afrique belge (du Congo et du Ruanda-Urundi) ne reste pas indifférent au mouvement de décolonisation qui gagne le Tiers-Monde et en particulier l'Afrique noire. Lors de la conférence épiscopale de juin 1956, les évêques se démarquent de la politique de l'Etat. Ils se prononcent en faveur de l'émancipation politique des peuples colonisés.⁹ Ils affirment le droit des habitants du Congo et du Rwanda-Urundi à prendre la conduite des affaires publiques.¹⁰ Au Congo, la hiérarchie catholique entend se consacrer à la formation politique des laïcs congolais dans le but de les intégrer dans la vie politique, des Congolais qui placent les convictions chrétiennes au-dessus d'autres prétentions, telles que les revendications raciales.¹¹

Déjà en 1951, à l'initiative de l'abbé Joseph Malula (futur archevêque de Kinshasa), vicaire de la paroisse Christ-Roi à Léopoldville (Kinshasa), un groupe d'anciens élèves des pères de Scheut se constitue en un cercle de réflexion, dénommé 'Conscience Africaine' et doté d'un bulletin sous forme de feuille ronéotypée à périodicité variable où il diffuse ses idées. Ce groupe comprend : Joseph Iléo, Joseph Ngalula, Albert Nkuli, Dominique Zangabie, Antoine Ngwenza et Victor Njoli. A la création de l'Université Lovanium, en 1954, ils organisent, avec le concours des professeurs de Lovanium, des cours du soir ouverts à ceux qui le souhaitent. On y enseigne la philosophie, la logique, la psychologie, l'économie et la sociologie.¹²

8 Charles TSHIMANGA, *op.cit.*, p. 253.

9 Clément MAKIOBO, *Eglise catholique et mutations socio-politiques au Congo-Zaïre. Contestation du régime Mobutu*, Paris, L'Harmattan 2004, p. 40.

10 Léon de SAINT MOULIN et Roger Gaise N'GANZI, *op.cit.*, p. 51.

11 Charles TSHIMANGA, *op.cit.*, p. 253.

12 Clément MAKIOBO, *op.cit.*, p. 43 ; Isidore NDAYWEL é NZIEM, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo*, Bruxelles, Duculot, 1998, p. 514.

II. La période postcoloniale

II.1. L’Eglise catholique sous la Première République

Le Congo indépendant commence par une crise politique dont la mutinerie de la Force Publique, le 5 juillet 1960, est le détonateur. Cette crise qui menace l’intégrité territoriale (mutinerie suivie des sécessions de deux provinces, Katanga et Sud-Kasaï, et des rébellions dans le Kwilu à l’Ouest du pays et à l’Est du pays), va marquer les cinq premières années (1960-1965) de l’indépendance. La mutinerie débouche sur une crise constitutionnelle occasionnée par la révocation mutuelle et du Premier Ministre et du Chef de l’Etat, le 5 septembre 1960.

Les lumumbistes représentent l’aile radicale du nationalisme. Le pouvoir colonial les qualifie de ‘*nationalistes extrémistes*’. Dans son discours programme, le Premier Ministre veut prendre ses distances avec l’Eglise catholique. Ce programme, qui met l’accent sur le social, est jugé d’extrême gauche par les modérés. L’Eglise catholique se sent menacée par les prises de position du Premier Ministre. La crise qui secoue le pays au lendemain de son indépendance est imputée à des manœuvres du colonisateur. A l’indépendance, l’Eglise catholique apporte son appui aux modérés en lutte contre les nationalistes ‘extrémistes’ qui la considèrent comme un symbole de la colonisation.¹³ Elle réagit par l’intermédiaire de Mgr Malula.¹⁴ Celui-ci condamne la politique suivie par les leaders nationalistes ‘extrémistes’ représentés par le Premier Ministre Lumumba.¹⁵

Mgr Malula prend le contre-pied des idées des nationalistes ‘extrémistes’ qui présentent l’œuvre coloniale en bloc comme n’ayant été qu’une exploitation éhontée de l’homme par l’homme.¹⁶ S’adressant à la télévision belge, le 1er juillet 1960, Mgr Malula répare les erreurs de Lumumba dans son discours prononcé la veille à l’occasion de l’accession à l’indépendance. De même, quinze jours plus tard, il recadre les excès de langage du Ministre de l’Intérieur, Anicet Kashamura.¹⁷ Pour Mgr Malula, il est erroné de présenter en bloc toute l’œuvre coloniale comme n’ayant été qu’une exploitation éhontée et un asservissement de l’homme par l’homme. Alors, il revendique le droit à la vérité face à une information peu objective dirigée, contrôlée et dénaturée en dénonçant la « *propagande bien orchestrée (qui) déferle sur notre pays, par une information radiophonique dirigée, contrôlée, dénaturée* ».¹⁸

13 « Les relations entre l’Eglise et l’Etat au Zaïre » in *Etudes Africaines* du C.R.I.S.P., TA 145 du 28 décembre 1972, pp. 1-72.

14 Anicet MUTONKOLE MUYOMBI, *L’engagement de l’Eglise catholique dans le processus de démocratisation en République Démocratique du Congo*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2007, p.102 sv.

15 Rob BUYSENIENS, *L’Eglise zaïroise au service de quelle nation ?* Bruxelles, Collection Cahier Afrique 2, 1980, p.2.

16 Léon de SAINT MOULIN et Roger Gaise N’GANZI, *op.cit.*, p.33.

17 Jean-Claude WILLAME, *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Paris, Karthala 1990, p. 276.

18 « Les relations entre l’Eglise et l’Etat au Zaïre » in *Etudes Africaines* du C.R.I.S.P., TA 145 du 28 décembre 1972, pp. 1-72.

Ce discours ne plaît pas aux nationalistes extrémistes pour lesquels le vrai nationalisme doit être avant tout anticolonialiste. Les propos du prélat renforcent l'idée de l'Eglise toujours aux côtés du pouvoir colonial et qui ne veut pas rompre avec lui, pour empêcher l'émergence du vrai nationalisme.¹⁹ En réalité, l'Eglise catholique est à la base du nationalisme congolais par son projet de société du Manifeste de Conscience Africaine. Mais, ce nationalisme se retourne contre elle, sous l'instigation de certaines élites, jadis formées par les missionnaires, sur lesquelles ils comptaient. Le catholicisme est assimilé au colonialisme et au paternalisme. Aussi lui impute-t-on la crise politique des premières heures de l'indépendance et l'assassinat du Premier Ministre congolais, Lumumba.²⁰

II.2. L'Eglise catholique et la Deuxième République : substitut à l'absence de contre-pouvoir

Le contexte de l'époque dicte le comportement de l'Eglise catholique après le coup d'Etat du Général Mobutu. Face à la crise qui s'amplifie et qui risque de plonger à nouveau le pays dans le chaos, Mobutu, alors général de l'Armée Nationale Congolaise, décide, le 24 novembre 1965, de destituer le président Kasa-Vubu et d'assumer les prérogatives du Chef de l'Etat. Le régime militaire comporte la volonté d'opérer au Congo un renouveau. L'Eglise catholique réagit positivement puisqu'elle ne condamne pas le coup de force. Mobutu incarne les espoirs de restauration de la paix et du rétablissement de l'ordre dans un pays en proie à la guerre civile, aux rébellions et aux sécessions. Le coup de force est présenté comme une mesure provisoire destinée à assurer le bonheur du peuple et comme moyen de sauvegarder l'unité nationale et de créer une conscience nationale. Le régime promet, dans son discours-programme prononcé par le président Mobutu le 12 décembre 1965, de respecter la Constitution et les droits des citoyens, de remettre de l'ordre dans le pays et de redresser l'économie. Dans ces premières années du régime, les relations entre l'Eglise et l'Etat sont marquées par une étroite collaboration.

Etant donné la concordance entre les principes et l'esprit des textes constitutifs du MPR d'une part et les principes récemment réaffirmés par le pape Paul VI d'autre part, on peut affirmer qu'aux yeux de l'Eglise, il n'y a rien, en soi, qui rende incompatible aux chrétiens la participation au Parti quitte à garder la possibilité de se prononcer, en vertu de la liberté d'opinion et d'expression affirmée par la Constitution, sur des cas particuliers qui exigeraient une intervention.²¹

19 Jean-Bruno MUKANYA KANINDA-MUANA, *Eglise catholique et pouvoir au Congo-Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.84.

20 *Ibidem*, p.104.

21 *L'Eglise au service de la nation Zaïroise. Acte de la XIe Assemblée générale de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972.*, p.81.

Au Zaïre, tant la Constitution que le Manifeste de la N’Sele sont d’une clarté telle en ce domaine (liberté d’opinion et d’expression) que c’est sans arrière-pensée que l’Eglise offre sa collaboration, convaincue qu’elle est due, et que ce faisant, elle ne sera pas handicapée dans l’accomplissement de sa mission spirituelle spécifique ».²²

La laïcité proclamée par la première Constitution du nouveau régime et le Manifeste de la N’Sele reconnaissent que « *toute personne a le droit de la liberté de pensée, de conscience et de religion* ». Le Manifeste de la N’Sele affirme que *l’homme zaïrois ne peut être l’objet d’oppression ni matérielle ni idéologique du fait de l’Etat*.²³ L’Eglise catholique apporte toute sa collaboration au nouveau régime puisqu’il promet de repousser toute forme d’oppression, politique et idéologique ; celui-ci promet de garantir les libertés fondamentales des individus.²⁴

L’Eglise catholique veut contribuer aux efforts fournis par le nouveau régime pour restaurer la paix dans le pays et promouvoir le développement. C’est à cette condition qu’elle lui apporte son soutien pour établir sa légitimité. Mais, quand le régime commence à s’éloigner de son projet, la hiérarchie catholique n’hésite pas à l’interpeller.

A partir de 1969, l’Eglise catholique détecte et dénonce les tendances totalitaires du régime : pouvoir sans partage et personnalisé, culte de la personnalité. L’Eglise commence ainsi à contester le régime car il s’éloigne de sa philosophie inscrite dans la Charte du parti, le Manifeste de la N’Sele, annoncé dans le discours-programme du 12 décembre 1965. Les premières réactions de l’Eglise apparaissent quand le régime commence à développer une culture politique hégémonique, notamment l’affirmation de la suprématie du Parti-Etat, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), et son idéologie de l’authenticité.²⁵

La suppression de l’opposition, des syndicats et l’intégration des associations des jeunes dans le parti

Le MPR devient, par la suite, l’institution suprême de l’Etat à laquelle sont subordonnés les autres organes de l’Etat. L’idéologie du MPR, l’authenticité, devient l’idéologie de la consécration du pouvoir personnel d’un individu et non pas du pouvoir par et pour le peuple. Ces tendances du Parti unique intégrant tous les organes de la Nation étouffent les libertés fondamentales du peuple. L’adhésion au MPR n’est pas libre mais obligatoire : l’affiliation par la naissance. Le MPR devient source de pouvoir dans le pays et force politique. L’adhésion au MPR est la condition de toute participation à la vie politique et civile.²⁶ C’est le totalitarisme.

²² *Ibidem*, p. 85.

²³ Manifeste de la N’Sele publié in *Etudes Congolaises*, volume X, n°3, pp. 66-79

²⁴ *L’Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XIe assemblée plénière de l’épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972*, p. 80.

²⁵ Jean-Philippe PEEMANS, *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L’Harmattan, 1997, p. 165.

²⁶ Evariste MABI MULUMBA, *Congo-Zaïre : Les coulisses du pouvoir sous Mobutu. Témoignage d’un ancien*

Après la suppression des partis politiques, Mobutu s'applique à détruire systématiquement les éléments indispensables à la vie de la communauté. Tous les groupes, toutes les organisations politiques et socio-culturelles du pays sont supprimés : les oppositions et les mouvements de jeunesse apolitiques (scoutisme, Xavériens), les mouvements familiaux, etc. La jeunesse est intégrée au parti. Le 27 juillet 1967, le Bureau Politique du MPR décide de créer, au sein du Parti, la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR).²⁷ A la suite des manifestations des étudiants, le 4 juin 1969, le régime prend des mesures visant à briser l'autonomie du mouvement étudiant et à assurer au gouvernement et au Parti le contrôle idéologique des étudiants.²⁸ La jeunesse est organisée et contrôlée conformément à l'idéologie du régime. Dès le 12 juin 1969, le régime décide d'introduire l'enseignement de la charte du Parti, le Manifeste de la N'Sele, dans toutes les écoles et à tous les niveaux.²⁹ Le 30 juillet 1969, le régime décide d'enrôler toute la jeunesse dans le Parti³⁰, supprimant ainsi toutes les associations étudiantes, remplacées par la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR).³¹ La JMPR est appelée à approuver les décisions du MPR et du Gouvernement, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure, à encadrer la jeunesse scolaire et surtout universitaire. L'Union Générale des Étudiants Congolais (UGEC) ainsi que toutes les associations d'étudiants doivent jouer leur rôle dans le cadre de la JMPR qui implante des comités dans les universités. Tous les étudiants doivent s'inscrire à la JMPR. Ceux qui sont impliqués dans une manifestation défavorable au Parti et au Gouvernement perdent leur bourse.³²

Quant aux syndicats, Mobutu estime que les droits légitimes des travailleurs étaient bien protégés par les procédures des consultations existantes et que *'inciter les travailleurs à cesser le travail, c'est les précipiter dans la misère'*.³³ L'U.N.T.C. (Union Nationale des Travailleurs du Congo), acquise à la cause du régime, renonce à son rôle de syndicat de revendication. On ne peut pas parler d'opposition de la part du syndicat

Premier Ministre, Liège, Les Editions de l'Université de Liège, 2011, pp. 25-26.

27 Histoire du Mouvement Populaire de la Révolution, Kinshasa, IMK, Forcad, 1976, p. 44.

28 P. DEMUNTER, « Analyse de la contestation estudiantine au Congo-Kinshasa-Juin 1969- et ses séquelles », in *Etudes Africaines* du C.R.I.S.P., TA n° 132, pp. 3-34.

29 Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969.

30 L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XIe assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972, p.113-114 ; Archives de Tervuren : Dossier 'L'Affaire Malula' : *'Evolution des rapports entre la JMPR et les mouvements confessionnels. Rappel des directives données par l'épiscopat'*, février 1972 : REGIME MOBUTU N°001/05.

31 Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville, 1969.

32 Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Rapport de l'Ambassade de Belgique à Léopoldville 1968, Dossier n° 15494.

33 CONGO 1966, CRISP, p. 121.

unique qui cherche tant bien que mal sa place dans le régime.³⁴ A la longue, l’U.N.T.C. est intégrée dans tous les échelons du Parti unique et son président siège à son Bureau Politique. Ainsi, l’U.N.T.C. est placée sous le contrôle direct du Président.

Pour liquider l’opposition politique, Mobutu sème la terreur. La répression frappe partout. Mulele est froidement assassiné, Tshombe est condamné à mort par contumace, quatre personnalités accusées de complot : Evariste Kimba, Emmanuel Bamba, Jérôme Anany et Alexandre Mahamba sont condamnés à mort et pendus en public le 1er juin 1966 à Kinshasa. Les opposants politiques au régime demeurent isolés les uns des autres. Les services secrets les surveillent si étroitement qu’il leur est difficile d’établir des contacts entre eux et avec la population.

La réaction de l’Eglise ?

Face à cette radicalisation, la hiérarchie catholique adopte une attitude d’opposition au régime. Lors de sa session d’août 1969, le Comité Permanent de la Conférence épiscopale dénonce les tendances autoritaires du régime : *« La tendance à la politisation (Parti unique - jeunesse unique - syndicat unique... etc.) déborde donc largement le cadre des écoles et de l’enseignement. Elle concerne toute l’évolution du pays et a des implications très concrètes dans la vie des communautés et des individus. Pareille situation est source de préoccupations et de difficultés pour les Autorités religieuses à tous les niveaux car c’est à elles que les populations s’adressent spontanément pour obtenir aide et soutien »*.³⁵

La hiérarchie catholique pense que l’enrôlement de la jeunesse dans le parti nécessite une formation systématique de certains éléments de la jeunesse catholique pour les rendre capables d’assumer les responsabilités qui incombent aux cadres de la JMPR. L’enrôlement doit être réalisé partiellement par un engagement accru au sein de la JMPR d’éléments formés dans les mouvements de jeunesse confessionnels. Le Chef de l’Etat adhère à cette idée.³⁶ A ce moment, l’autonomie des mouvements de jeunesse est maintenue par rapport au MPR. Il faut attendre la crise de 1972 pour que soit mise à exécution la décision prise en juin 1969 pour supprimer toutes les organisations de jeunesse confessionnelles.³⁷

La Question sociale

L’intervention de l’Eglise porte aussi sur la question sociale. Malgré ses apparences humanistes, le régime commence à installer une bourgeoisie

34 Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : Politique intérieure, Dossier n°15494.

35 *L’Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XIe Assemblée plénière de l’épiscopat du Zaïre* du 28-2 au 5-3-1972, p. 37.

36 Ibidem, pp. 38-40.

37 « Les relations entre l’Eglise et l’Etat au Zaïre », in *Etudes Africaines* du C.R.I.S.P., T.A. 145 du 28 décembre 1972, p. 21.

indigène et utilise l'appareil de l'Etat à son profit. La hiérarchie catholique dénonce une bourgeoisie qui défend ses intérêts propres au détriment de ceux des masses populaires. Le pouvoir devient la voie d'accès à toutes sortes de ressources du pays. Celui qui détient le pouvoir a la main basse sur les ressources du pays qu'il gère ou qu'il fait gérer à sa guise.³⁸ La fonction publique est considérée comme une source de revenus et non comme un service de la nation, la fonction administrative comme une possibilité offerte pour l'exercice personnel du pouvoir et non pas comme gestion d'un service public.³⁹

Face à la situation sociale désastreuse et à l'indifférence du Gouvernement à trouver des solutions appropriées, l'Eglise catholique, par le cardinal Malula, archevêque de Kinshasa, prend le risque de dénoncer ce que Mobutu reconnaitra quelques années plus tard dans son discours, en 1977, comme le '*mal zaïrois*'. Profitant de la présence de Mobutu, le 4 janvier 1969, à l'occasion de la commémoration de la journée des martyrs de l'indépendance, le cardinal Malula oppose la justice distributive à la justice sociale prônée par le régime. Dans son sermon, il rappelle les circonstances des événements du 4 janvier 1959. Les artisans de ces actions sont pour la plupart des ouvriers qui ont payé de leur sang l'indépendance du Congo. Il fait référence au message de fin d'année du Président de la République à la Nation au cours duquel il a proclamé 1969, année du travail. Sur le plan social, le cardinal ose dénoncer les abus et injustices de tous ordres commis sous le couvert et avec la bénédiction du Parti unique. Il stigmatise l'enrichissement scandaleux d'une petite minorité aux dépens des masses laborieuses, en même temps que se constitue une bourgeoisie oppressive. Il attire l'attention sur le fossé toujours croissant entre riches et pauvres et préconise une répartition équitable des biens pour le bonheur de tous.⁴⁰ En l'occurrence, il demande « *aux autorités de faire de 1969, l'année du bien-être des ouvriers pour que les fruits du travail de cette année soient partagés dans la justice distributive de façon à permettre aux ouvriers de vivre avec une certaine aisance* ». (ACP 6 janvier 1969, Le Courrier d'Afrique du 6 janvier 1969).⁴¹

Le 29 juin 1970, le cardinal Malula prononce une homélie dans la cathédrale Notre-Dame du Congo en présence de Mobutu et du couple royal belge réunis pour la célébration du 10e anniversaire de l'indépendance

38 Jean-Claude WILLAME, *L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala, 1992, pp. 28-29.

39 *L'Eglise au service de la Nation Zaïroise. Actes de la XIe assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre* du 28-2 au 5-3-1972, p.35.

40 Archives de Tervuren : Dossier '*L'Affaire Malula*' : Assemblée Plénière 1972. Dossier n°1. D'Information-*Revue de la Presse zaïroise* ; seule source d'information pour le public, VII-BVRDC : REGIME MOBUTU N°001/05.

41 Les relations entre l'Eglise et l'Etat au Zaïre, in *Etudes Africaines du C.R.I.S.P.*, TA 145, 28 décembre 1972, p.18 ; voir aussi Léon de Saint Moulin, *Ceuvre Complètes du Cardinal Malula*, volume 6, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1997, p.337.

du Congo. Il formule de sévères critiques à l’égard de la politique du Président Mobutu, lançant un démenti au bilan positif dont se prévaut le Président Mobutu. En effet, dans un discours prononcé, cinq mois plus tôt, en janvier 1970, le Président Mobutu se félicitait de l’œuvre accomplie, des transformations du Congo suite à des succès incontestables et bien visibles sur certains plans : rétablissement de l’ordre public, redressement de l’économie et des finances, redressement militaire. S’inscrivant dans la ligne de la justice distributive, l’allocution du cardinal Malula est aussi une mise en garde contre la bourgeoisie nationale congolaise émergente. Le thème de l’homélie porte sur le ‘développement’ dont Mobutu a fait son cheval de bataille. Ce développement ne doit pas se réduire à l’infrastructure matérielle et à l’enrichissement des dirigeants. Les masses populaires doivent être au centre du développement. Malgré tout, l’Eglise catholique soutient la candidature unique de Mobutu aux élections de fin 1970, parce qu’il a rétabli la paix dans un pays déchiré. Le spectre de cinq ans d’anarchie ne permet pas à la population et aux élites de prendre des moyens révolutionnaires pour empêcher un régime fort de s’installer.⁴²

L’Eglise catholique et l’authenticité (1972-1989)

En Afrique, les dix premières années de l’indépendance sont déphasées par rapport aux institutions mises en place. Il faut des institutions adaptées à l’évolution des mentalités. Au cours de la décennie 1970, les pays africains tentent d’affirmer leur identité propre, de se démarquer par rapport aux influences étrangères. Le Zaïre est l’un des premiers pays à s’engager dans cette voie avec sa politique de l’authenticité.

A partir de 1971, le régime adopte la politique de l’authenticité en remplacement de celle du développement des cinq premières années du nouveau régime. L’authenticité est *‘une prise de conscience du peuple zaïrois de recourir à ses sources propres, de rechercher les valeurs de ses ancêtres et d’en apprécier celles qui contribuent à son développement harmonieux et naturel.’*⁴³ L’Eglise catholique congolaise soutient l’importance de la lutte contre le mimétisme de l’Occident et la revalorisation de l’histoire et de la culture des sociétés africaines.⁴⁴ L’authenticité ainsi comprise ne heurte pas l’Eglise catholique. Cette philosophie rejoint en substance l’opinion catholique. L’Eglise et l’Etat parlent de l’africanisation et du développement de l’Afrique à partir de la situation spécifique de l’Afrique. D’ailleurs, avant l’indépendance, les intellectuels catholiques du groupe de Conscience Africaine auquel appartenait le cardinal Malula, prônaient, dans leur

42 Archives du S.P.F. Affaires Etrangères belges à Bruxelles : La situation des droits de l’homme au Zaïre. Partie 2 : les libertés politiques. A l’intention du tribunal permanent des peuples sur le Zaïre. Session des 18-19 septembre 1982 à Rotterdam par Dikonda wa Lumanyisha.

43 Mobutu, *Discours, Allocutions et messages*, tome 2, p. 362-363.

44 Comité Zaïre, Zaïre. Le dossier de la recolonisation, Paris, L’Harmattan- Bruxelles, Vie ouvrière 1978, p. 90

Manifeste de Conscience Africaine, une démarche de réhabilitation des valeurs ancestrales.⁴⁵

Néanmoins, la traduction de la doctrine de l'authenticité dans les faits est cause de la grande crise qui oppose l'Eglise catholique congolaise au régime Mobutu en 1972. Le régime et l'Eglise ont deux acceptions différentes de l'authenticité. L'authenticité prônée par le régime est plus symbolique que réelle. Elle se traduit par le changement des noms des personnes et des lieux : les noms occidentaux cèdent la place aux noms africains. Pour le régime, dans le fond, l'authenticité, recours aux valeurs ancestrales, signifie d'abord que la personne du Chef soit sacrée. L'authenticité présidentielle est le substrat de la conception autoritaire du pouvoir qui se dessine déjà. Ainsi, selon le principe de l'authenticité africaine, il ne peut exister qu'un seul Parti national conforme aux traditions du continent africain, selon lesquelles le peuple obéit à l'autorité d'un seul Chef. Au nom de l'authenticité ainsi définie, Mobutu peut détenir tous les pouvoirs d'une manière absolue. L'authenticité se transforme en un culte de la personnalité. C'est l'aveu de l'échec du projet de nationalisme congolais authentique. L'Eglise catholique congolaise ne contredit pas l'idée de l'authenticité. Selon elle, l'authenticité doit être un effort de développer un sens national patriotique pour susciter la fierté nationale et la responsabilité civique. C'est un effort de réflexion sur l'avenir et les conditions d'un développement harmonieux dans le contexte africain.⁴⁶

L'Eglise dans le processus de démocratisation

Les bouleversements politiques en Europe de l'Est, qui changent la géopolitique internationale, viennent alimenter les contestations qui existaient déjà avant la fin de la décennie 1980. Le malaise social des années 80 et les grandes mutations de la fin de cette décennie amènent le président Mobutu à recueillir les avis de son peuple afin de dégager les lignes directrices susceptibles d'orienter les choix politiques. Il décide d'organiser un large débat national sur le fonctionnement des institutions de la Deuxième République. Ce débat prend la forme des consultations populaires que le Chef de l'Etat entreprend entre février et avril 1990.

L'Eglise catholique congolaise participe activement à ces consultations populaires. Le Comité Permanent des Evêques remet un mémorandum au Chef de l'Etat, en réponse à la requête de celui-ci. Le mémorandum des évêques inspire plusieurs points du discours du Chef de l'Etat du 24 avril 1990, sur l'état de la Nation, lequel annonce la fin de la Deuxième République. Le mémorandum concerne le fonctionnement des institutions de l'Etat sous la Deuxième République. La conférence épiscopale du Zaïre

45 Gauthier de VILLERS, *Histoire du politique au Congo-Kinshasa. Les concepts à l'épreuve*, Académia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve 2016, p.106.

46 *L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XIe Assemblée plénière de l'Episcopat du Zaïre du 28-2 au 5-3-1972 : L'Eglise au service de la nation zaïroise*, pp.33-34.

entend apporter sa contribution dans la recherche des solutions susceptibles d’améliorer le fonctionnement des institutions nationales paralysées par une longue et pénible crise. Le mémorandum des évêques relève les racines de la crise institutionnelle avant de proposer les remèdes prioritaires pour un changement radical. Les évêques dénoncent les obstacles placés par le président Mobutu pour freiner l’essor de la pensée libre qui exige l’instauration d’un débat et la confrontation des idées. Cette politique est à la base du « mal zaïrois ». L’épiscopat du Congo (Zaire à l’époque) exprime l’idée d’un débat public à l’échelon national au cours duquel toutes les institutions chargées du gouvernement de l’Etat et de la gestion de la chose publique seraient soumises à une évaluation sans complaisance et un nouvel examen. C’est à l’initiative de l’Eglise catholique que s’est tenue la Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1991-1992.

Pour l’Eglise catholique congolaise, la gestion du pays est l’affaire de tous, ; d’où la nécessité d’un pluralisme politique et de sa saine reconnaissance. Le pouvoir n’est pas une fin en soi ; il a pour finalité la recherche du bien commun, la promotion sociale et le développement intégral de la société. L’Eglise catholique congolaise appelle à la restauration de la dignité et du respect des droits fondamentaux de la personne humaine et des valeurs sur lesquelles repose toute société : la justice distributive, la justice sociale qui reconnaît les droits et les obligations de chaque membre de la société, la liberté d’opinion, la liberté religieuse, la liberté d’association, etc.

Dans le mémorandum, les évêques demandent la séparation du Parti et de l’Etat. Ils évoquent de façon implicite la question de l’alternance au pouvoir. Dans l’ancien régime, le Président-Fondateur du Parti-Etat est d’office le Président de la République. Le Parti devenant distinct de l’Etat dans un système pluraliste, Mobutu ne peut plus se réserver le droit d’être le Président de la République. Celui-ci est élu par le peuple. Les évêques recommandent aussi la reconnaissance du principe de subsidiarité à tous les échelons où s’exerce le pouvoir. En effet, depuis l’avènement du MPR, toutes les institutions du pays sont politisées. L’accès à un poste ou l’entrée à l’université n’est plus lié aux compétences mais à la recommandation d’un membre du Comité Central du parti ou du Bureau politique. Ainsi, les différentes institutions de l’Etat ont perdu leur autonomie.⁴⁷

II.3. La troisième République

Sous le régime de Joseph Kabila, outre quelques interpellations, l’intervention de l’Eglise catholique sur la scène politique est marquée par sa médiation entre le régime et l’opposition sur le report des élections prévues en 2016. Sous l’égide de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), un dialogue entre le régime et l’opposition aboutit, le 31 décembre 2016, à la signature de l’Accord de la Saint-Sylvestre, évitant

⁴⁷ *Ibidem*.

ainsi une grave crise politique. Le mandat du président Joseph Kabila courait jusqu'au 19 décembre 2016.

Conclusion

Depuis l'époque coloniale, les circonstances ont voulu que l'Eglise catholique devienne une force dans l'Etat. Dès lors, l'Eglise s'est vue liée à la politique, devenant ainsi un partenaire privilégié et incontournable de l'Etat. Depuis l'époque léopoldienne jusqu'à aujourd'hui, tous les régimes ont eu des rapports étroits avec l'Eglise catholique congolaise. Aussi l'Eglise est-elle présente dans les instances de l'Etat, avec une influence et une importance remarquées dans son fonctionnement. Cette influence est manifeste dans l'éducation et dans l'instruction des masses populaires, la formation de l'élite ainsi que dans ses réalisations économico-sociales. Elle joue ainsi un rôle de suppléance en insérant son action dans le plan général de la politique gouvernementale de développement. Si, sous la colonisation, l'Eglise collaborait avec l'Etat, apparaissant ainsi comme un agent de l'Etat, aujourd'hui, sous l'indépendance, cette collaboration se traduit par ses interventions qui ne sont ni déloyales ni des ingérences politiques.

A l'indépendance, l'opposition ne parvenant pas à s'enraciner dans le pays, seule l'Eglise catholique s'avère être une force sociale solide et implantée à l'échelle nationale. Sous Mobutu, elle devient une adversaire redoutable face à la radicalisation du régime. La hiérarchie catholique intervient sur le champ politique pour accomplir la mission de l'Eglise de libérer l'être humain de toutes les formes d'esclavage et d'aliénation. L'Eglise catholique veut libérer autant l'opprimé que l'opprimeur.

Mais à la différence de l'opposition politique, l'Eglise catholique ne recherche pas la conquête du pouvoir. C'est une opposition sans conquête du pouvoir. Elle lutte pour le changement du système. L'engagement sociopolitique de l'Eglise catholique vise à la bonne gouvernance de l'Etat. Le rôle de l'Eglise catholique dans la société ne doit pas être réduit à la prédication. La proclamation de la Bonne Nouvelle doit se traduire dans le vécu quotidien de la population. Telle est la mission de l'Eglise catholique. En leur qualité de citoyens, les membres de la hiérarchie catholique ont le droit de demander des comptes aux gouvernants. Les évêques participent aux élections comme tout citoyen. Cette participation pour choisir les dirigeants est déjà une intervention sur la scène politique nationale car le peuple participe indirectement à l'exercice du pouvoir par les élections. L'opposition politique, quant à elle, est à la conquête du pouvoir. Malheureusement, elle ne parvient pas non plus à proposer un système de gestion efficient de la République. Ainsi compris, l'Eglise catholique ne restera jamais silencieuse devant la souffrance du peuple et les dérives des autorités politiques. ■